



Obliger une agence immobilière a faire ses obligation

Par **poloa**, le **20/05/2010** à **12:04**

Bonjour,
Ma question :
Comment obligé une agence immobilière a faire c'est obligation ?
Explication :
Je suis rentré dans mon logement fin février 2010.
lors de l'état des lieux on a remarqué que le ballon d'eau chaude fuyait.
un plombier devait venir, mais je l'attends toujours.
Entre temps, j'ai envoyé une mise en demeure avec accusé de réception pour :
- mon ballon d'eau chaude
- mon antenne télé qu'est pas raccordée à l'antenne
- ma prise téléphone qu'aucun FAI connaît. (même FT connaît pas mon bâtiment, faire l'ouverture de ligne il y a pas de souci je le fais, mais je ne veux pas payer le déplacement d'un agent FT)
Au début de semaine j'ai un problème électrique, plus de jus dans la cuisine (plus de frigo, de plaque,...)
J'ai beau appeler l'agence sans arrêt, j'ai l'impression qu'il se foute de moi...
Si quelqu'un a une idée pour m'aider
merci

Par **topaze27**, le **20/05/2010** à **17:24**

bonjour,
il faut de nouveau faire un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'agence (si c'est elle que vous payez) avec une copie au propriétaire en mentionnant que vous les mettez en demeure de faire les travaux sous 10 jours à réception de ce courrier faute de quoi vous verserez les loyers sur un compte de dépôt et consignation jusqu'à ce que les travaux soient faits.
Normalement ils devraient bouger.
N'hésitez pas à revenir pour plus de renseignements
cordialement
aline